Envoyé en préfecture le 17/10/2022
Reçu en préfecture le 17/10/2022
Publié le 17-10-2022
ID : 039-223900010-20221017-ARR_2022_1114-AR

HÔTEL DU DÉPARTEMENT
17 RUE ROUGET DE LISLE
39039 LONS-LE-SAUNIER
Cedex
Tél. 03 84 87 33 00
contact@jura.fr

ARRÊTÉ N° ARR_2022_1114_MEMBRES CT

Service : DRH

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

VU les articles L251-5 à L251-10 du Code de la fonction publique territoriale ;

VU le décret n° 85-565 du 30 mai 1985 modifié, relatif aux Comités Techniques des collectivités territoriales et de leurs établissements publics et notamment le chapitre IV.

VU l'extrait de la délibération n° 132 du Conseil départemental du Jura du 25 mai 2018, fixant après consultation des organisations syndicales, le nombre de membres titulaires du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail et du Comité Technique ;

VU le procès-verbal du 6 décembre 2018, relatif aux élections des représentants du personnel au Comité Technique départemental ;

VU la décision du Président du Conseil départemental en date du 22 juillet 2021 relative à la désignation des représentants du Département appelés à siéger au Comité Technique ;

CONSIDÉRANT le départ en retraite de M. Laurent GUILLEMIN, membre suppléant représentant du personnel en date du 1er août 2022.

CONSIDÉRANT le départ en retraite de M. Didier LAVIE, membre titulaire représentant du personnel en date du 1er octobre 2022.

ARRÊTE

ARTICLE 1 Le Comité Technique comprend 16 membres titulaires dont 8 représentants du Département et 8 représentants du personnel. Les membres suppléants sont en nombre égal à celui des titulaires.

ARTICLE 2 Sont membres du Comité Technique, en qualité de représentants du Département :

MEMBRES TITULAIRES :

- Mme Séverine CALINON, Présidente du CHSCT
- M. Christian BUCHOT
- Mme Françoise VESPA
- M. Philippe PROST
- Mme Sandrine TREBOZ
- M. Christian DUTEL
- M. Jean-Charles MARTEL
- M. Colin VIDAL

MEMBRES SUPPLÉANTS :

- M. Clément PERNOT
- Mme Maryvonne CRETIN-MAITENAZ
- M. René MOLIN
- Mme Marie-Christine DALLOZ
- M. Yves MARIETTA-ALEINA
- M. Jérôme VUILLEMIN
- Mme Anne-Catherine FRAISIER
- M. Philippe ALBERT

Envoyé en préfecture le 17/10/2022
Reçu en préfecture le 17/10/2022
Publié le 17-10-2022
ID : 039-223900010-20221017-ARR_2022_1114-AR

ARTICLE 3 Sont membres du Comité Technique, en qualité de représentants du personnel :

MEMBRES TITULAIRES :

- M. Yves RAMELET
- Mme Elodie MILLET
- Mme Muriel PITARD
- Mme Solen LE RAY
- Mme Florence TETAERT
- Mme Françoise LEQUIN
- M. Frédéric GARCIN
- M. Sébastien GODIN

MEMBRES SUPPLÉANTS :

- Mme Bénédicte RESSY
- M. Vitor DA CONCEADO ANDRADE
- Mme Sylvie DALEY
- Mme Natacha ROBEZ MASSON
- Mme Stéphanie THOUVEREY
- M. Patrick GRENIER-BOLEY
- Mme Céline JEANTET
- Mme Florence MARTELET

ARTICLE 4 Les attributions et le fonctionnement du Comité Technique conformément aux articles 37 à 51 du décret n° 85-603 et au chapitre IV du décret n° 85-565 modifié susvisé.

ARTICLE 5 Le secrétariat (consistant dans l'élaboration de l'ordre du jour, de la préparation de la réunion et de l'établissement du procès-verbal) du Comité Technique assuré par la Directeur des Ressources Humaines ou, à défaut, par un de ses collaborateurs. Le Directeur des Ressources Humaines peut être accompagné par un de ses collaborateurs.

ARTICLE 6 Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Besançon – 30 rue Charles Nodier – pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 7 Mme la Directrice Générale des Services du Département est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lons-le-Saunier.

Signature de l'arrêté

Destinataires :
- les membres titulaires et suppléants du CT